

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 17 août 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Christian Lachaine, Martine Loignon, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que le commissaire-parent Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Les commissaires Lysette Gagnon et Robin Plouffe ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines par intérim, M^{me} Diane Sirard, la directrice des ressources éducatives, M^{me} Claudine Millaire, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h00.

ATENDU QUE la présidente, M^{me} Martine Loignon, participe à la séance par audioconférence.

Il est proposé par la commissaire Maryse Thauvette

QUE le commissaire Pierre Charbonneau préside la séance du Comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CE-2010-08-702: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Guy Quevillon propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 15 juin 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Critères pour les congés partiels sans traitement du personnel enseignant.

6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Réfection de la ventilation : École du Méandre (854069).
 - 6.2 Société GRICS : Contrat d'approvisionnement.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 7.1 Problématique de demandes de choix d'école.
8. Information.
9. Autres affaires.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2010-08-703: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2010

Le commissaire Christian Lachaine propose que le procès-verbal du 15 juin 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

6.2 Achat d'un fourgon tronqué neuf

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres de l'achat du camion et qu'il sera lettré.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 CE-2010-08-704 : CRITÈRES POUR LES CONGÉS PARTIELS SANS TRAITEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Établissement des critères pour les congés partiels sans traitement.

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport fait une lecture des salaires affectés à l'enseignement dans une période précise dans l'année;

ATTENDU QUE cette lecture peut diminuer de façon importante le calcul des coûts subventionnés pour l'année suivante;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon d'établir les critères suivants :

QUE les congés partiels sans traitement, échelonnés sur l'année scolaire par les titulaires des groupes au primaire et des groupes EHDAA au secondaire, soient accordés qu'à partir de la semaine suivant la période de paie du 30 septembre, pour se terminer à une des deux dates déterminées par la Commission scolaire.

QUE ce congé soit pris de façon égale et continue durant cette période.

QUE tous les congés partiels sans traitement demandés pour une courte période dans le cadre de la clause 5-15.04 de l'entente locale ne peuvent être acceptés dans la période de paie où la date du 30 septembre est incluse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2010-08-705 : RÉFECTION DE LA VENTILATION : ÉCOLE DU MÉANDRE (854069)

Description de la situation : Dans le cadre de la remise en état de certains systèmes de ventilation, un appel d'offres a été émis pour inviter des firmes spécialisées afin de réaliser des travaux à l'école du Méandre de Rivière-Rouge.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCORDER à la firme **Les Entreprises de Réfrigération Locas inc.** la réalisation du projet de ventilation à l'école du Méandre, au montant forfaitaire de **83,059.07 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2010-08-706 : SOCIÉTÉ GRICS : CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT

Description de la situation : La société GRICS (Gestion du réseau informatique des commissions scolaires) a pour mission de développer des produits (logiciels) et des services (formation, support technique) afin de combler les besoins informatiques des commissions scolaires. Annuellement, la Commission scolaire Pierre-Neveu utilise environ vingt-cinq (25) applications logicielles provenant de ce fournisseur.

VU l'article 33 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la société GRICS est reconnue par le MELS comme fournisseur officiel pour les commissions scolaires du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER à la **Société GRICS** le contrat de support informatique pour l'année scolaire 2010-2011, au montant forfaitaire de **98 821.53 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

7.1 PROBLÉMATIQUE DE DEMANDES DE CHOIX D'ÉCOLE

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que plusieurs demandes de choix d'école proviennent de parents d'enfants de Saint-Aimé du Lac-des-Iles pour des classes qui ne disposent pas de capacité d'accueil.

M. Bélanger informe les membres d'une situation où une fausse adresse a été déclarée.

8. INFORMATION

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que le terrain de football devrait être prêt pour la rentrée scolaire.

9. AUTRES AFFAIRES

Le commissaire Denis Moreault soulève un questionnement sur l'avenir du football dans les écoles secondaires.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, effectuera des vérifications.

10. CE-2010-08-707 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Christian Lachaine propose la levée de la séance à 19h02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Charbonneau, président de la séance

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 24 août 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Lysette Gagnon, Christian Lachaine, Martine Loignon et Robin Plouffe ainsi que le commissaire-parent Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire. Le commissaire Pierre Charbonneau participe à la séance par audioconférence.

Les commissaires Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 18h02.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

4. CE-2010-08-708: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Lysette Gagnon propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Enjeu(x) politique(s) :
 - 4.1 Demandes de révision d'une décision.
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

4.1 DEMANDES DE RÉVISION D'UNE DÉCISION

4.1.1 CE-2010-08-709 : DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION CONCERNANT UN ÉLÈVE (P1-10-11)

Description de la situation : Les parents d'un élève inscrit en 2^{ième} année et ayant leur résidence dans le bassin de Saint-Aimé du Lac-des-Iles ont présenté une demande de choix pour fréquenter une école de Mont-Laurier. Suite au refus de la demande de choix d'école, les parents ont demandé une révision de cette décision. Pour respecter les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire s'est dotée d'une *Politique sur la révision d'une décision concernant un élève*. Le comité de révision, formé des membres du Comité de gouvernance et d'éthique, s'est réuni le 23 août 2010. Il a étudié la demande, entendu les représentations et présenté ses recommandations au Comité exécutif.

VU les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la *Politique sur la révision d'une décision concernant un élève*;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de révision;

ATTENDU la problématique de garde présentée;

ATTENDU les raisons familiales invoquées;

ATTENDU QUE l'élève fréquentait une école de Mont-Laurier en 2009-2010;

ATTENDU le dépassement dans la classe de 2^{ième} année de l'école de Notre-Dame à Notre-Dame-de-Pontmain que devrait fréquenter normalement l'élève;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

D'ACCEPTER la demande de choix d'école de l'élève (P1-10-11) pour une école de Mont-Laurier à être déterminé par le Service des ressources éducatives.

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 CE-2010-08-710 : DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION CONCERNANT UN ÉLÈVE (P2-10-11)

Description de la situation : Les parents d'un élève inscrit en 2^{ième} année et ayant leur résidence dans le bassin de Saint-Aimé du Lac-des-Iles ont présenté une demande de choix pour fréquenter une école de Mont-Laurier. Suite au refus de la demande de choix d'école, les parents ont demandé une révision de cette décision. Pour respecter les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire s'est dotée d'une *Politique sur la révision d'une décision concernant un élève*. Le comité de révision, formé des membres du Comité de gouvernance et d'éthique, s'est réuni le 23 août 2010. Il a étudié la demande, entendu les représentations et présenté ses recommandations au Comité exécutif.

VU les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la *Politique sur la révision d'une décision concernant un élève*;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de révision;

ATTENDU la problématique de garde présentée;

ATTENDU les raisons familiales invoquées;

ATTENDU QUE l'élève fréquentait une école de Mont-Laurier en 2009-2010;

ATTENDU le dépassement dans la classe de 2^{ième} année de l'école de Notre-Dame à Notre-Dame-de-Pontmain que devrait fréquenter normalement l'élève;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCEPTER la demande de choix d'école de l'élève (P2-10-11) pour une école de Mont-Laurier à déterminer par le Service des ressources éducatives.

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CE-2010-08-711: LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Robin Plouffe propose la levée de la séance à 18h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 21 septembre 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Lysette Gagnon, Christian Lachaine, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, est absente.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines par intérim, M^{me} Diane Sirard, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h05.

Le vice-président, M. Robin Plouffe, préside la séance du Comité exécutif.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

5. CE-2010-09-712: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Lysette Gagnon propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal des séances des 17 et 24 août 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Engagements de personnel qui conduisent à l'acquisition de la permanence :
 - 5.1.1 Personnel enseignant - secteur jeunes.
 - 5.1.2 Personnel enseignant - secteur formation professionnelle.
 - 5.1.3 Personnel de soutien régulier.
 - 5.2 Engagement de personnel professionnel régulier.
 - 5.3 Congés sans traitement :
 - 5.3.1 Personnel enseignant.
 - 5.3.2 Personnel professionnel.
 - 5.3.3 Personnel de soutien.

6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Lait-école – Octroi de contrat.
 - 6.2 Terrain multisports synthétique: modification au contrat de construction.
 - 6.3 Terrain multisports synthétique : travaux connexes.
7. Information :
 - 7.1 Relocalisation de la Caisse Desjardins de Mont-Laurier.
 - 7.2 Nom du terrain multisports.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2010-09-713 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 17 ET 24 AOÛT 2010

Le commissaire Christian Lachaine propose que les procès-verbaux des 17 et 24 août 2010 soient adoptés tels qu'expédiés par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

4.2 SUIVI

9. Autres affaires

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'il devrait obtenir bientôt de l'information sur l'avenir du football dans les écoles secondaires.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 ENGAGEMENTS DE PERSONNEL QUI CONDUISENT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE

5.1.1 CE-2010-09-714 : PERSONNEL ENSEIGNANT – SECTEUR JEUNES

Description de la situation : Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvelle tacitement. Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquière lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 8 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;*

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE les personnes ci-dessous soient engagées sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

BELISLE, Christiane : pour enseigner à l'École Jean-XXIII et du Sacré-Coeur, au champ 2 (Précolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.

- BELISLE, Pierre-Luc : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 1.0 (Adaptation scolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.
- BLAIS, Alexandre : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 1.8 (Adaptation scolaire - Anglais), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.
- CLAVEL, Fanny : pour enseigner à l'École aux Quatre Vents, au champ 1.6 (Adaptation scolaire - Orthopédagogie), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.
- CLOUTIER, Joëlle : pour enseigner à l'École du Méandre, au champ 2 (Préscolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.
- CLOUTIER, Mélanie : pour enseigner à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 3 (Primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.
- D.CHÉNIER, Joanie : pour enseigner à l'École du Méandre, au champ 1.7 (Adaptation scolaire - Dénombrement flottant), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.
- DESCÔTEAUX, Marc-Jacques : pour enseigner à la Commission scolaire Pierre-Neveu, au champ 4 (Anglais), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.
- DUGAS, Karinelle : pour enseigner à la Commission scolaire Pierre-Neveu, au champ 6 (Musique), à raison de 100 % de tâche, à compter du 6 septembre 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement, suite à la démission de Michel Gauthier.
- GOSELIN, Mylène : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 1.0 (Adaptation scolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.
- LALONDE, Annie : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 1 (Adaptation scolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.
- LAROCHE, Michèle : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 1.0 (Adaptation scolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.
- MARTIN, Chantal : pour enseigner à l'École du Méandre, au champ 2 (Préscolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.
- MILLAIRE, Édith : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (Français), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.

PAINCHAUD, Sophie : pour enseigner à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (Primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.

PELLETIER, Julie : pour enseigner à l'École du Méandre, au champ 2 (Préscolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 août 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 CE-2010-09-715 : PERSONNEL ENSEIGNANT – SECTEUR FORMATION PROFESSIONNELLE

Description de la situation : Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvelle tacitement. Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquière lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 8 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;*

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE la personne ci-dessous soit engagée sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

PICHÉ, Sylvain : pour enseigner au Centre de formation professionnelle, à raison de 100% de tâche, à compter du 17 septembre 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 CE-2010-09-716 : PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER

Description de la situation : Selon la clause 1-2.18 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien, une personne salariée régulière qui complète deux (2) années de service actif dans un poste à temps complet à la commission scolaire acquière la permanence (sécurité d'emploi).

Par ailleurs, suite à l'adoption du plan d'effectif 2009 – 2010 du secteur régulier, les postes suivants ont fait l'objet d'un concours, conformément à la clause 7-1.11 de l'entente locale avec le personnel de soutien.

VU l'article 8 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;*

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

QUE les personnes ci-dessous, conditionnellement à la réussite de la période d'essai tel qu'indiqué à la clause 1-2.15 des dispositions nationales, soient engagées dans un poste régulier selon les détails suivants :

ARBOUR, Lyne : Technicienne en administration, au centre administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 13 juillet 2010, suite au concours portant le numéro S-40-10-11.

BONDU, Marilou: Technicienne en éducation spécialisée, à l'École de la Madone et de la Carrière, à raison de 27 heures par semaine, à compter du 25 août 2010, à la suite du concours portant le numéro S-16-10-11.

DESJARDINS, Sarah-Anne: Secrétaire, au centre administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2010, à la suite de la séance d'affectation.

DUMAS-MASSON, Véronique : Secrétaire d'école, à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, à raison de 30 heures par semaine, à compter du 3 août 2010, à la suite du concours portant le numéro S-13-09-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2010-09-717 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL PROFESSIONNEL RÉGULIER

Description de la situation : Selon la clause 5-3.01 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel, l'engagement de la professionnelle ou du professionnel régulier est conclu pour une période qui se termine à la fin de l'année scolaire sous réserve des autres dispositions nationales et est renouvelé tacitement.

VU l'article 13 du Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE les personnes ci-dessous soient engagées dans un poste à temps plein, selon les détails suivants :

DESCHAMPS, Stéphanie : conseillère en orientation, au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2010.

MICHAUDVILLE, Judith : conseillère en information scolaire et professionnelle, à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2010.

LEBRUN, Véronique : conseillère en rééducation, pour la Commission scolaire, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 18 août 2010.
ST-DENIS, Julie : agente de réadaptation, à la Commission scolaire, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 CONGÉS SANS TRAITEMENT :

5.3.1 CE-2010-09-718 : CONGÉS SANS TRAITEMENT - PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : En conformité avec l'article 5-15.00 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, particulièrement en respect de la clause 5-15.16, qui précise que les congés sans traitement sont accordés sous réserve du recrutement de personnel de suppléance qualifié.

VU l'article 13 du Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCEPTER les demandes de congés sans traitement des personnes ci-dessous, selon le détail suivant :

École du Val-des-Lacs :

GUINDON, Sylvie : enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 3 (Primaire), à raison de 17,2619 % de traitement, du 12 octobre 2010 au 17 juin 2011.

PRUD'HOMME, Nathalie : enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 3 (Primaire), à raison de 19.6429 % de traitement, du 12 octobre 2010 au 17 juin 2011.

École de la Lièvre-Sud :

LÉPINE, Josée : enseignante à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 2 (Préscolaire), à raison de 19,0476 % de traitement, du 12 octobre 2010 au 17 juin 2011.

École Jean-XXIII et du Sacré-Cœur :

GAGNON, Nancy : enseignante à l'École Jean-XXIII et du Sacré-Coeur, au champ 3 (Primaire), à raison de 17,8571 % de traitement du 12 octobre 2010 au 17 juin 2011.

École Saint-Eugène :

DORÉ, Janick : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 1 (Adaptation scolaire), à raison de 11,3636 % de traitement, du 12 octobre 2010 au 17 juin 2011.

WHEAR, Nathalie : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2010-2011.

École de la Madone et de la Carrière :

- LAURIN, Hélène : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à raison de 12 % de traitement, du 12 octobre 2010 au 17 juin 2011.
- QUEVILLON, Estelle : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à raison de 19,6429 % de traitement, du 12 octobre 2010 au 17 juin 2011
- RABY, Estelle : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 1 (Adaptation scolaire), à raison de 19,6429 % de traitement, du 12 octobre 2010 au 17 juin 2011.
- ST-JEAN, Louise : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 5 (Éduc. phys.), à raison de 16,6667 % de traitement pour l'année scolaire 2010-2011.
- ST-PIERRE, Nancy : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à raison de 16,6667 % de traitement, du 12 octobre 2010 au 13 mai 2011.
- VANIER, Janike : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à raison de 18,4524 % de traitement, du 12 octobre 2010 au 13 mai 2011.

École Polyvalente Saint-Joseph :

- CHARTRAND, Jérôme : enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 17 (Univers social), à raison de 13,8889% de traitement, 4 périodes sur 28,8, pour l'année scolaire 2010-2011
- CRÉPEAU, Katéri : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (Français), à raison de 50% de traitement, 14,4 périodes sur 28,8, pour l'année scolaire 2010-2011.
- PAUZÉ, Anne : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13 (Mathématiques - Sciences), à raison de 13,8889% de traitement, 4 périodes sur 28,8, pour l'année scolaire 2010-2011.
- TRUCHON, Mélanie : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 14 (Éthique et culture religieuse)), à raison de 20,8333% de traitement, 6 périodes sur 28,8, pour l'année scolaire 2010-2011

Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier :

- DESROCHERS, José : enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la spécialité 3 (Foresterie, sciage et papier), à raison de 12 % de traitement pour l'année scolaire 2010-2011.

MÉNARD, Isabelle : enseignante au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la spécialité 6 (Santé et services sociaux), à raison de 20 % de traitement pour le 1^{er} semestre de l'année scolaire 2010-2011.

OUELLETTE, Normand : enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la spécialité 27 (Mécanique d'engins de chantier), à raison de 20 % de traitement pour l'année scolaire 2010-2011

Centre d'éducation des adultes Christ-Roi :

TROTTIER, Andrée : enseignante au Centre Christ-Roi, au champ 13 (Mathématiques – Sciences), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2010-2011.

BLOUIN, Martine : enseignante au Centre Christ-Roi, au spécialité 42 (Intégration social), à raison de 19,0625 % de traitement, pour l'année scolaire 2010-2011.

École de Ferme-Neuve et des Rivières :

CLAVEL, Katie : enseignante à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 3 (Primaire), à raison de 19,0476 % de traitement, du 12 octobre 2010 au 17 juin 2011.

École des Trois Sentiers :

DESJARDINS, Éléine : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (Primaire), à raison de 19,6429 % de traitement, du 12 octobre 2010 au 17 juin 2011.

École du Méandre :

CONSTANTIN, Sylvie : enseignante à l'École du Méandre, au champ 17 (Univers social), à raison de 18,75 % de traitement, pour l'année scolaire 2010-2011

TREMBLAY, Kathleen : enseignante à l'École du Méandre, au champ 3 (Primaire), à raison de 10,12 % de traitement, du 12 octobre 2010 au 17 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.2 CE-2010-09-719 : CONGÉ SANS TRAITEMENT – PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Une psychologue de la commission scolaire demande un congé partiel sans traitement, en conformité avec l'article 7-3.01 des dispositions nationales du personnel professionnel.

VU l'article 13 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;*

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

D'ACCEPTER la demande de congé partiel sans traitement de M^{me} Marie-Claude Therrien, psychologue au Service des ressources éducatives, à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.3 CE-2010-09-720 : CONGÉ SANS TRAITEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Une agente de bureau classe 1 de la Commission scolaire demande un congé sans traitement, en conformité avec l'article 5-10.01 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien.

VU l'article 13 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement de M^{me} Nathalie Thibault, agente de bureau classe 1 à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à raison de 100% du traitement, à compter du 1^{er} novembre 2010 jusqu'au 1^{er} août 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2010-09-721 : LAIT-ÉCOLE – OCTROI DE CONTRAT

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu a mandaté la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède à un appel d'offres provincial concernant l'achat de lait-école pour l'année scolaire 2010-2011. Le lait-école est financé par une allocation supplémentaire du MELS (mesure 30043).

VU l'article 33 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a mandaté la FCSQ pour un achat regroupé provincial de lait-école;

ATTENDU le financement du lait-école par le MELS;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à la compagnie Natrel Inc. le contrat du lait-école pour les écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

D'AUTORISER le directeur général, M. Normand Bélanger, à signer la commande d'achat au montant de **50 785 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2010-09-722 : TERRAIN MULTISPORTS SYNTHÉTIQUE : MODIFICATION AU CONTRAT DE CONSTRUCTION

Description de la situation : Le projet consiste à réaménager le terrain multisports actuel (football, soccer...) situé à l'arrière de l'école Saint-Joseph.

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) stipulant que les dirigeants de l'organisme doivent autoriser toutes modifications à un contrat dépassant 10% du contrat initial ;

ATTENDU la disponibilité financière permettant l'ajout au projet de plusieurs facilités telles que : abri et rangement, arche d'accueil, abreuvoir, couloir aérobique, aménagement paysager, modifications aux gradins, logos... ;

ATTENDU que la majorité des ajouts seront réalisés par la firme ayant obtenu le contrat de construction, sauf pour l'arche d'accueil et de l'abri rangement qui fera l'objet d'un appel d'offres distinct ;

ATTENDU les recommandations de la firme d'ingénieur BPR-Triax pour l'approbation des coûts et le respect des prix unitaires du bordereau de soumission ;

ATTENDU que les coûts globaux du projet doivent respecter l'enveloppe budgétaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER à la firme **Gaétan Lacelle Excavation inc.** la réalisation de plusieurs modifications au projet de construction du terrain multisports à l'école Saint-Joseph à Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2010-09-723 : TERRAIN MULTISPORTS SYNTHÉTIQUE : TRAVAUX CONNEXES

Description de la situation : Le projet consiste à ajouter au projet du terrain multisports une arche d'accueil éclairée ainsi qu'un bâtiment (abri-rangements).

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres, en conformité aux exigences des plans et devis ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

D'ACCORDER à la firme **Construction Pauzé & Fils inc.** la réalisation des travaux de construction d'une arche d'accueil éclairée et d'un abri sur le terrain multisports à l'école Saint-Joseph à Mont-Laurier, pour un montant de **92 829 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

7.1 RELOCALISATION DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-LAURIER

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente la correspondance sur la relocalisation de la Caisse Desjardins de Mont-Laurier. Les membres discutent de la position de la Commission scolaire dans ce dossier.

7.2 NOM DU TERRAIN MULTISPORTS

Le directeur général, M. Normand Bélanger, se questionne sur la méthodologie pour donner un nom au terrain multisports.

Les membres souhaitent que le comité ad hoc du projet fasse une recommandation à la Commission scolaire.

8. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

9. CE-2010-09-724 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Karine Chalifoux propose la levée de la séance à 19h28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 19 octobre 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Lysette Gagnon, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Le commissaire Pierre Charbonneau est absent.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h05.

Des problèmes techniques à la Commission scolaire empêchent le commissaire Pierre Charbonneau de se joindre à distance à la séance.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

6. CE-2010-10-725: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Maryse Thauvette propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Rescission de la résolution CE-2010-09-717 : Engagements de personnel professionnel régulier.
 - 5.2 Engagements de personnel professionnel régulier.
 - 5.3 Démission d'un enseignant.
 - 5.4 Retraite progressive personnel de soutien.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Terrain multisports synthétique : Bloc sanitaire.
 - 6.2 Huile à chauffage – Octroi de contrat.

7. Information.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2010-10-726 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2010

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 21 septembre 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

7.2 Nom du terrain multisports synthétique

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que le comité ad hoc du projet recommande le nom de « Stade multisports Mont-Laurier ».

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 CE-2010-10-727 : RESCISION DE LA RÉOLUTION CE-2010-09-717 : ENGAGEMENTS DE PERSONNEL PROFESSIONNEL RÉGULIER

Description de la situation : À la suite d'une omission concernant la période d'essai de six (6) mois, il est nécessaire de rescinder la résolution sur les engagements de personnel professionnel régulier.

ATTENDU la modification du texte sur l'engagement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

DE RESCINDER la résolution CE-2010-09-7017 adoptée le 21 septembre 2010 concernant l'engagement de personnel professionnel régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2010-10-728 : ENGAGEMENTS DE PERSONNEL PROFESSIONNEL RÉGULIER

Description de la situation : Selon la clause 5-6.02 a) des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien, une personne salariée régulière qui complète deux (2) années de service actif dans un poste à temps complet à la commission scolaire acquière la permanence (sécurité d'emploi).

VU l'article 13 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

QUE les personnes ci-dessous soient engagées dans un poste à temps plein, conditionnellement à la réussite d'une période d'essai de six (6) mois, tel que précisé dans la clause 5-3.02 et selon les détails suivants :

DESCHAMPS, Stéphanie : conseillère en orientation, au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2010.

MICHAUDVILLE, Judith : conseillère en information scolaire et professionnelle, à l'École polyvalente Saint-Joseph, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2010.

LEBRUN, Véronique : conseillère en rééducation, pour la Commission scolaire, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 18 août 2010.

ST-DENIS, Julie : agente de réadaptation, à la Commission scolaire, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 CE-2010-10-729 : DÉMISSION D'UN ENSEIGNANT

Description de la situation : Un enseignant à temps plein régulier, au champ d'enseignement 6 (Musique), démission de son poste.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ACCEPTER la démission de M. Michel Gauthier en date du 4 septembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 CE-2010-10-730 : RETRAITE PROGRESSIVE – PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Une secrétaire de la Commission scolaire demande une mise à la retraite de façon progressive.

VU les modalités d'application du programme de mise à la retraite de façon progressive des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCEPTER la demande de mise à la retraite de façon progressive, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA, de M^{me} Pauline Bélec, secrétaire au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, à compter du 7 décembre 2010 jusqu'au plus tard le 7 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2010-10-731 : TERRAIN MULTISPORTS SYNTHÉTIQUE : BLOC SANITAIRE

Description de la situation : Le projet consiste à ajouter au projet du terrain multisports un bloc sanitaire en béton avec appareils de type carcéral.

VU l'article 31 du Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres, en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à la firme **Les constructions Desmeras inc** la réalisation des travaux de construction d'un bloc sanitaire à l'école Saint-Joseph à Mont-Laurier, au montant forfaitaire de **99 800 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2010-10-732 : HUILE À CHAUFFAGE – OCTROI DE CONTRAT

Description de la situation : Dans le cadre de fourniture d'huile à chauffage, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des fournisseurs de la région.

VU l'article 33 du Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU l'appel d'offres public de fourniture et livraison d'huile à chauffage #1 et # 2 pour les écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu effectué en 2010-2011;

ATTENDU QUE dans l'appel d'offres le contrat est d'une durée de 3 ans.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER le contrat de fourniture et de livraison d'huile à chauffage #1 et #2 à **Location Louis-André Pelletier Ltée**. Ce contrat est d'une durée de (trois) 3 ans, soit du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

Aucune information.

8. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

9. CE-2010-10-733 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Robin Plouffe propose la levée de la séance à 18h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 16 novembre 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Christian Lachaine, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Lysette Gagnon et Martine Loignon sont absentes.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le vice-président, M. Robin Plouffe, préside la séance. Il est 18h02.

Le vice-président informe les membres que les commissaires-parents ont été assermentées par le secrétaire général, M. Claude Boudrias. M^{me} Nathalie Dallaire représente l'ordre d'enseignement du primaire et M^{me} Karine Chalifoux représente celui du secondaire.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

7. CE-2010-11-734: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Guy Quevillon propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Demande de retraite progressive : personnel enseignant.
 - 5.2 Congé sans traitement : personnel de soutien.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Projet dyslexie (phase 2) : Achat de matériel informatique.
 - 6.2 Droit de passage au Club quad Iroquois (reconduction).
7. Information.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2010-11-735 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2010

La commissaire Maryse Thauvette propose que le procès-verbal du 19 octobre 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

6.1 Terrain multisports synthétique : Bloc sanitaire

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que les travaux sont en cours.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 CE-2010-11-736 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Un enseignant du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier demande une mise à la retraite de façon progressive.

VU la clause 5-21.06 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

D'ACCEPTER la demande de mise à la retraite de façon progressive, de M. Normand Ouellette, enseignant pour la spécialité 27 (Mécanique d'engins de chantier) et ce, conditionnellement à la confirmation de son admission au programme par la CARRA, à compter du 28 janvier 2011 jusqu'au plus tard le 28 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2010-11-737 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : une employée d'un service de garde demande un congé sans traitement.

VU la clause 5-10.09 des dispositions locales de la convention collective du personnel de soutien qui prévoit que :

- . la demande doit être présentée au moins un (1) mois à l'avance;
- . pour la personne salariée travaillant auprès d'élèves en adaptation scolaire, le congé doit couvrir toute l'année scolaire;
- . ce congé est accessible à une personne salariée régulière ayant cinq (5) ans de service.

VU l'article 13 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

DE REFUSER la demande de congé sans traitement de M^{me} Nancy MCLAughlin, préposée aux élèves handicapés, à l'École de la Lièvre-Sud, à raison de 100 % du traitement, du 1^{er} novembre 2010 au 23 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2010-11-738 : PROJET DYSLEXIE (PHASE 2) : ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Description de la situation : Le Comité APO (application pédagogique de l'ordinateur) a décidé de poursuivre le projet débuté en 2009-2010 qui consiste à équiper les élèves ayant reçu un diagnostic de dyslexie, d'un ordinateur portable ainsi que les logiciels appropriés. Le comité estime que cela représentera environ 60 nouveaux élèves en juin 2011.

VU l'article 33 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU l'orientation prise par le comité APO et l'appui des directions d'écoles et de centres à ce projet;

ATTENDU les règles établies par les ressources éducatives et informatiques en lien avec l'utilisation de ces outils;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu fait partie du Centre collégial des services regroupés (CCSR – prix pré-négociés);

ATTENDU QUE le montant réservé pour ce projet serait pris à même le budget de la mesure 50670, 2010-2011 (NTIC);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à l'entreprise **DL Solutions informatiques inc**, le contrat pour l'achat du matériel requis au montant de **57 498,53 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2010-11-739 : DROIT DE PASSAGE AU CLUB QUAD IROQUOIS (RECONDUCTION)

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a pour fonction de favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics ou communautaires de son territoire, sous réserve du droit de ses établissements d'enseignement à l'utilisation des immeubles mis à leur disposition (article 266 de la L.I.P.);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est propriétaire d'un terrain vacant portant le matricule 079030-1939-76-7240;

ATTENDU QUE le Club Quad Iroquois désire améliorer ses sentiers en traversant notre lot situé sur le chemin Tour du Lac, Rang 03, PC 17, P-32-B, P-33-B;

ATTENDU QU'une assurance responsabilité protégerait le propriétaire (CSPN);

ATTENDU QUE la Municipalité de Nominique est favorable au dossier Quad pour le développement de sa région;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau.

D'ACCORDER au Club Quad Iroquois le droit de passage sur le terrain # 079030-1939-76-7240 pour une durée de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

7.1 Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres d'une situation problématique dans le transport scolaire concernant un conducteur d'autobus.

8. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

9. CE-2010-11-740 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Maryse Thaubette propose la levée de la séance à 18h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robin Plouffe, vice-président

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 21 décembre 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Martine Loignon et Maryse Thauvette ainsi que la commissaire-parent Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire. Les commissaires Pierre Charbonneau et Lysette Gagnon sont présents par audioconférence.

Les commissaires Christian Lachaine, Robin Plouffe, Guy Quevillon et la commissaire-parent Karine Chalifoux sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h35.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

8. CE-2010-12-741: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Maryse Thauvette propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence : enseignant en formation professionnelle.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Réfection des plafonds, de l'éclairage et de la peinture : École du Méandre.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 7.1 Allocation à un parent.
8. Information.
9. Autres affaires.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2010-12-742 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2010

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que le procès-verbal du 16 novembre 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Aucun suivi

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 CE-2010-12-743 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : ENSEIGNANT EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Description de la situation : À la suite du départ à la retraite d'un enseignant dans la sous-spécialité 3-01 Sylviculture – Aménagement de la forêt – Récolte, ce poste régulier est comblé selon les clauses 13-7.06 et 13-7.07 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant.

Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvelle tacitement. Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquière lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 8 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE la personne ci-dessous soit engagée sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

DESROCHERS, José : pour enseigner au Centre de formation professionnelle, à raison de 100 % de tâche, à compter du 22 septembre 2010 jusqu'au 30 juin 2011 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2010-12-744 : RÉFECTION DES PLAFONDS, DE L'ÉCLAIRAGE ET DE LA PEINTURE : ÉCOLE DU MÉANDRE

Description de la situation : La qualité de l'éclairage, la réduction des coûts de consommation énergétique et la remise en état des plafonds nécessitent une mise à niveau des installations actuelles.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à la firme **Les Constructions Desmera inc** le contrat de réfection des plafonds et de l'éclairage à l'école du Méandre à Rivière-Rouge, pour la somme forfaitaire de **70 747 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT :

7.1 CE-2010-12-745 : ALLOCATION À UN PARENT

Description de la situation : Le transport d'un élève HDAA ne peut être organisé. Dans cette éventualité, une allocation mensuelle peut être consentie.

ATTENDU l'impossibilité d'organiser le transport de l'élève A-1 10-11;

VU l'article 6.10 de la *Politique du transport scolaire*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QU'un contrat d'allocation soit offert au parent pour assumer le transport de son enfant (A-1 10-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION

8.1 Protecteur de l'élève

Le secrétaire général, M. Claude Boudrias, informe les membres des problèmes qui sont survenus avec la protectrice de l'élève. Le substitut, M. Raynald Labelle occupe présentement les fonctions du protecteur de l'élève.

9. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

10. CE-2010-12-746 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Maryse Thauvette propose la levée de la séance à 18h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 18 janvier 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Christian Lachaine, Lysette Gagnon et Martine Loignon ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Pierre Charbonneau, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte à 18h05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, constate qu'il n'y a pas quorum et qu'il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

La séance est close à 18h06.

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 15 février 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Lysette Gagnon, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que la commissaire-parent Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire.

La commissaire-parent Karine Chalifoux est absente.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources éducatives, M^{me} Claudine Millaire, le conseiller en gestion de personnel par intérim, M. Jocelyn Bertrand, le directeur de l'École Polyvalente Saint-Joseph, M. Marc Rebeyrol, la directrice adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph, M^{me} Natalie Comeau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h08.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

9. CE-2011-02-747: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Christian Lachaine propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbaux des séances du 21 décembre 2010 et du 18 janvier 2011 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Congés partiels sans traitement : personnel enseignant.
 - 5.2 Demandes de retraite progressive : personnel de soutien.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 6.1 Demande d'expulsion d'un élève inscrit en formation générale des jeunes.
7. Information.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2011-02-748 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 21 DÉCEMBRE 2010 ET DU 18 JANVIER 2011

Le commissaire Robin Plouffe propose que les procès-verbaux des 21 décembre 2010 et 18 janvier 2011 soient adoptés tels qu'expédiés par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

8.1 Protecteur de l'élève

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres de l'évolution du dossier.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 CE-2011-02-749 : CONGÉS PARTIELS SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : En conformité avec l'article 5-15.00 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, particulièrement en respect de la clause 5-15.16, qui précise que les congés sans traitement sont accordés sous réserve du recrutement de personnel de suppléance qualifié.

ATTENDU la recommandation positive de la direction d'établissement;

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCEPTER les demandes de congés sans traitement des personnes ci-dessous, selon le détail suivant :

BARRETTE, France : enseignante au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la sous-spécialité 3.2 (Protection et exploitation des territoires fauniques), à raison de 12% de traitement pour le 2^e semestre de l'année scolaire 2010-2011.

MÉNARD, Isabelle : enseignante au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la spécialité 6 (Santé et services sociaux), à raison de 20% de traitement pour le 2^e semestre de l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2011-02-750 : DEMANDES DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Des membres du personnel de soutien de la Commission scolaire demandent une mise à la retraite de façon progressive.

ATTENDU la recommandation positive de la direction d'établissement;

ATTENDU les modalités d'application du programme de mise à la retraite de façon progressive des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCEPTER les demandes de mise à la retraite de façon progressive et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA, des personnes suivantes :

DAUDELIN, Huguette : secrétaire au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, au centre l'Impact, à compter du 11 avril 2011 jusqu'au plus tard le 11 avril 2016.

MASSÉ, Marie-Josée : technicienne en travaux pratique au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, au centre Christ-Roi, à compter du 10 janvier 2011 jusqu'au plus tard le 9 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

M. Marc Rebeyrol, directeur de l'École Polyvalente Saint-Joseph et M^{me} Natalie Comeau, directrice adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph, présentent le dossier de l'élève.

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le parent est rencontré et entendu.

6.1 CE-2011-02-751 : DEMANDE D'EXPULSION D'UN ÉLÈVE INSCRIT EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

Description de la situation : Dans le cadre de la *Politique concernant l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire*, le dossier d'un élève est présenté. Les motifs pour expulser un élève d'une ou des écoles de la Commission scolaire sont les écarts de conduite majeurs compromettant l'intégrité physique, psychologique ou morale des personnes et nécessitant, dans l'immédiat, un arrêt d'agir exemplaire.

VU l'article 242 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

VU la *Politique concernant l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire*;

ATTENDU les informations présentées par la direction de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

ATTENDU QUE l'élève et le parent ont eu l'occasion d'être entendus.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

D'EXPULSER l'élève P-13 (10-11) des écoles et centres de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

D'OFFRIR des services transitoires à distance au Centre Christ-Roi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

Aucune information.

8. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

9. CE-2011-02-752 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Pierre Charbonneau propose la levée de la séance à 18h59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 15 mars 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Lysette Gagnon, Martine Loignon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire. Le commissaire Pierre Charbonneau est présent par audioconférence.

Le commissaire Guy Quevillon est absent.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

10. CE-2011-03-753: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Karine Chalifoux propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 15 février 2011 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Vacances annuelles 2011-2012 : personnels professionnel et de soutien.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Réfection partielle de la fenestration et portes (Phase II) : École du Méandre (854069).
 - 6.2 Réfection des salles de toilette : Centre Christ-Roi – Secteur résidence (854066).
 - 6.3 Réfection des planchers : École Saint-Eugène (854052).
 - 6.4 Réfection des planchers : École du Sacré-Cœur (854054).
 - 6.5 Réfection des planchers : École de Saint-Jean-l'Évangéliste (854048).
 - 6.6 Réfection de chaufferies (économie d'énergie) : École de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement (854057).
 - 6.7 Réfection de chaufferies (économie d'énergie) : École de l'Aventure (854039).
7. Information.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2011-03-754 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 FÉVRIER 2011

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 15 février 2011 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

6.1 Demande d'expulsion d'un élève inscrit en formation générale des jeunes

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que l'élève expulsé ne s'est pas encore présenté au centre Christ-Roi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 CE-2011-03-755 : VACANCES ANNUELLES 2011-2012 : PERSONNEL PROFESSIONNEL ET DE SOUTIEN

Description de la situation : En conformité avec la clause 5-6.04 des dispositions locales de la convention collective du personnel de soutien et avec la clause 7-7.09 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

QUE les écoles et les centres de la Commission scolaire Pierre-Neveu soient fermés du 24 juillet au 6 août 2011 inclusivement pour les vacances annuelles **du personnel professionnel et de soutien régulier**.

QUE les vacances **du personnel saisonnier** de la Commission scolaire Pierre-Neveu soient décrétées de la manière décrite ci-dessous :

PERSONNEL DE SOUTIEN EN SERVICE DE GARDE À L'EXCEPTION DU SECTEUR DE LA ROUGE

Éducatrices - éducateurs : du 30 juin 2011 au 21 juillet 2011 inclusivement.
Techniciennes - techniciens: du 7 juillet 2011 au 27 juillet 2011 inclusivement.
La semaine de relâche du calendrier scolaire.

PERSONNEL DE SOUTIEN EN SERVICE DE GARDE DU SECTEUR DE LA ROUGE

Éducatrices - éducateurs: du 27 juin 2011 au 18 juillet 2011 inclusivement.
Techniciennes - techniciens: du 4 juillet 2011 au 22 juillet 2011 inclusivement.
La semaine de relâche du calendrier scolaire.

PERSONNEL DE SOUTIEN À L'ADAPTATION SCOLAIRE ET SURVEILLANTES ET SURVEILLANTS D'ÉLÈVES RÉGULIERS

La semaine de relâche du calendrier scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2011-03-756 : RÉFECTION PARTIELLE DE LA FENESTRATION ET PORTES (PHASE II) : ÉCOLE DU MÉANCRE (854069)

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la réfection d'une partie de la fenestration de l'école du Méandre de Rivière-Rouge.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50690 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la firme **Aluminium J. Clément inc** la réalisation du projet de réfection partielle de la fenestration à l'école du Méandre, au montant forfaitaire de **217 538,64 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2011-03-757 : RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTE : CENTRE CHRIST-ROI – SECTEUR RÉSIDENCE (854066)

Description de la situation : Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan quinquennal pour la remise en état des salles de toilette pour l'ensemble des écoles de la CSPN.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50690 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER à la firme **Les Constructions Desmera inc** la réalisation du projet de réfection des salles de toilette au centre Christ-Roi (secteur résidence) de Mont-Laurier, au montant forfaitaire de **165 950,00 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2011-03-758 : RÉFECTION DES PLANCHERS : ÉCOLE SAINT-EUGÈNE (854052)

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement partiel des revêtements de plancher dans divers bâtiments de la CSPN.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* ;

ATTENDU la mesure 50690 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à la firme **Couvre-planchers Solathèque** la réalisation du projet de revêtement de plancher à l'école Saint-Eugène de Mont-Laurier, au montant forfaitaire de **146 900,59 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CE-2011-03-759 : RÉFECTION DES PLANCHERS : ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (854054)

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement partiel des revêtements de plancher dans divers bâtiments de la CSPN.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* ;

ATTENDU la mesure 50690 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCORDER à la firme **Couvre-planchers Solathèque** la réalisation du projet de revêtement de plancher à l'école du Sacré-Cœur de Mont-Laurier, au montant forfaitaire de **81 792,58 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 CE-2011-03-760 : RÉFECTION DES PLANCHERS : ÉCOLE DE SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE (854048)

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement partiel des revêtements de plancher dans divers bâtiments de la CSPN.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* ;

ATTENDU la mesure 50690 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ACCORDER à la firme **Branchaud Design inc** la réalisation du projet de revêtement de plancher à l'école de Saint-Jean-l'Évangéliste de Mont-Laurier, au montant forfaitaire de **46 800,00 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 CE-2011-03-761 : RÉFECTION DE CHAUFFERIES (ÉCONOMIE D'ÉNERGIE) : ÉCOLE DE NOTRE-DAME-DU-SAINT-SACREMENT (854057)

Description de la situation : Dans le cadre d'un projet de réfection et d'optimisation de chaufferies, un appel d'offres a été émis pour inviter des firmes spécialisées en plomberie (chauffage) afin de réaliser des travaux à l'école Saint-Sacrement de Ferme-Neuve.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à la firme **Plomberie CII Technologies**, la réalisation des travaux d'optimisation des chaufferies à l'école de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement à Ferme-Neuve, pour la somme forfaitaire de **94 611,00 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 CE-2011-03-762 : RÉFECTION DE CHAUFFERIES (ÉCONOMIE D'ÉNERGIE) : ÉCOLE DE L'AVENTURE (854039)

Description de la situation : Dans le cadre d'un projet de réfection et d'optimisation de chaufferies, un appel d'offres a été émis pour inviter des firmes spécialisées en plomberie (chauffage) afin de réaliser des travaux à l'école de L'Aventure à L'Ascension.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la firme **Plomberie Chauffage Laflamme inc** la réalisation des travaux d'optimisation des chaufferies de l'école de l'Aventure à L'Ascension, pour la somme forfaitaire de **88 861,50 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

Aucune information.

8. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

9. CE-2011-03-763 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Robin Plouffe propose la levée de la séance à 18h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 19 avril 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Martine Loignon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire. Le commissaire Pierre Charbonneau est présent par audioconférence.

Les commissaires Lysette Gagnon et Guy Quevillon sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

11. CE-2011-04-764: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Maryse Thauvette propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 15 mars 2011 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Congé sans traitement : Personnel de soutien.
 - 5.2 Rescision de la résolution CE-2009-09-616 : Congé sabbatique à traitement différé : Personnel cadre.
 - 5.3 Congé sabbatique à traitement différé : Personnel cadre.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Accès aux personnes à mobilité réduite (phase II) : École du Méandre (854069).
7. Information.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2011-04-765 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2011

Le commissaire Robin Plouffe propose que le procès-verbal du 15 mars 2011 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 CE-2011-04-766 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Une surveillante d'élèves a fait une demande de congé sans traitement débutant le 4 avril 2011 et ce, pour une année. La demande a été reçue le 5 avril 2011 par le Service des ressources humaines.

VU la clause 5-10.01 des dispositions locales de la convention collective du personnel de soutien qui prévoit qu'une demande de congé doit être faite au moins un mois à l'avance;

VU QUE les personnes salariées couvertes par le chapitre 10 ne bénéficient pas automatiquement d'un congé sans solde;

VU l'article 8 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE REFUSER la demande de congé sans traitement de M^{me} Sylvie Thibodeau, surveillante d'élèves et personne salariée du chapitre 10, à l'École de la Lièvre Sud, à raison de 100 % du traitement, du 4 avril 2011 au 4 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2011-04-767 : RESCISION DE LA RÉOLUTION CE-2009-09-616 : CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ : PERSONNEL CADRE

Description de la situation : À la suite d'un changement de dates concernant la période du congé sabbatique, il est nécessaire de rescinder la résolution adoptée le 15 septembre 2009.

ATTENDU un changement de dates concernant la période du congé sabbatique;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

DE RESCINDER la résolution CE-2009-09-616 adoptée le 15 septembre 2009 concernant la demande de congé sabbatique à traitement différé d'un personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 CE-2011-04-768 : CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ : PERSONNEL CADRE

Description de la situation : Une gestionnaire de la Commission scolaire demande un congé sabbatique à traitement différé

VU l'annexe 7 du *Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des Commissions scolaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCEPTER la demande de congé sabbatique à traitement différé de M^{me} Dominique Thibault, directrice de l'École aux Quatre Vents, à compter du 1^{er} septembre 2009 jusqu'au 31 août 2012 (83,34%), avec congé d'une demi-année débutant le 1^{er} juillet 2012 jusqu'au 31 décembre 2012 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2011-04-769 : ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PHASE II) : ÉCOLE DU MÉANDRE (854069)

Description de la situation : Dans le cadre de la mesure de financement du MELS 30850 (Accessibilité des immeubles aux personnes handicapées), un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la Phase II de l'école du Méandre. Ce projet consiste à l'installation d'une plate-forme élévatrice inclinée ainsi qu'à la mise aux normes de l'ascenseur actuel.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 30850 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la firme **Constructions Gilles Paquette Ltée**, la réalisation du projet d'accès aux personnes à mobilité réduite à l'école du Méandre de Rivière-Rouge, au montant forfaitaire de **102 760,35\$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

Aucune information.

8. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

9. CE-2011-04-770 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Robin Plouffe propose la levée de la séance à 18h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 17 mai 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Martine Loignon, Robin Plouffe et Guy Quevillon ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire. La commissaire Lysette Gagnon est présente par audioconférence.

Les commissaires Pierre Charbonneau et Maryse Thauvette sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h08.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

12. CE-2011-05-771: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Robin Plouffe propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 19 avril 2011 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Demandes de retraite progressive :
 - 5.1.1 Personnel cadre.
 - 5.1.2 Personnel enseignant.
 - 5.1.3 Personnel de soutien.
 - 5.2 Congés sans traitement :
 - 5.2.1 Personnel enseignant.
 - 5.2.2 Personnel de soutien.
 - 5.3 Congés sabbatiques à traitement différé – personnel enseignant.
 - 5.4 Non réengagements – personnel enseignant.
 - 5.5 Mises en disponibilité – personnel enseignant.
 - 5.6 Mutation de M^{me} Dominique Leblanc à titre d'enseignante à temps plein au secteur jeunes.

6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Enlèvement d'amiante : diverses chaufferies (Économie d'énergie).
 - 6.2 Réfection de chaufferies (Économie d'énergie) : École de l'Amitié (854030).
 - 6.3 Réfection de chaufferies (Économie d'énergie) : Le Pavillon (854072).
 - 6.4 Réfection de la toiture : École de la Carrière (854050).
7. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 7.1 Bail Ferme du Nordest SENC : Location et fournitures.
8. Information.
9. Autres affaires.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2011-05-772: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AVRIL 2011

Le commissaire Guy Quevillon propose que le procès-verbal du 19 avril 2011 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

5.1 Congé sans traitement : Personnel de soutien

La directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, fait un suivi de la demande de M^{me} Thibodeau.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 DEMANDES DE RETRAITE PROGRESSIVE

5.1.1 CE-2011-05-773 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL CADRE

Description de la situation : Un gestionnaire de la Commission scolaire demande une retraite progressive.

VU l'annexe 4 du *Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des commissions scolaires*.

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ACCEPTER la demande de retraite progressive sur cinq ans et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA de M. Jacquelin Crépeau, agent d'administration (gérant) au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 CE-2011-05-774 : DEMANDES DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Des membres du personnel enseignant de la Commission scolaire demande une mise à la retraite de façon progressive.

VU la clause 5-21.06 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la Commission scolaire;

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCEPTER les demandes de mise à la retraite de façon progressive et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA, telles que décrites ci-dessous :

BRUNEAU, Michel : enseignant au champ 5 (Éduc. phys.) à l'École Jean-XXIII, à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au plus tard le 30 juin 2016.

DIOTTE, Gaétane : enseignante au champ 3 (Primaire) à l'École de la Lièvre-Sud, à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au plus tard le 30 juin 2016.

DUMOULIN, Luce : enseignante au champ 3 (Primaire) à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au plus tard le 30 juin 2016.

PELLERIN, Johanne : enseignante au champ 3 (Primaire) à l'École du Méandre, à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au plus tard le 30 juin 2016.

ÉTHIER, Louise : enseignante au champ (35)11 (Français) au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au plus tard le 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 CE-2011-05-775 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Des membres du personnel de soutien de la Commission scolaire demandent une mise à la retraite de façon progressive.

VU l'annexe V des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien précisant les modalités d'application du programme de mise à la retraite de façon progressive et prévoyant que l'octroi d'une mise à la retraite de façon progressive est sujet à une entente préalable avec la commission scolaire;

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon.

D'ACCEPTER la demande de mise à la retraite de façon progressive et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA, de M. Yvon St-Amour, concierge à l'École Jean-XXIII, à compter du 1er juillet 2011 jusqu'au plus tard le 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. CONGÉS SANS TRAITEMENT

5.2.1 CE-2011-05-776 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Une enseignante de la Commission scolaire demande un congé sans traitement.

VU la clause 5-15.08 des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit qu'un congé sans traitement d'une année complète peut être renouvelé une seule fois si l'enseignante ou l'enseignant en fait la demande dans les délais prévus;

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement de M^{me} Annie Busque, enseignante à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 2 (Préscolaire), pour l'année scolaire 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.2 CE-2011-05-777 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Une agente de bureau, classe 1, de la Commission scolaire demande une prolongation de son congé sans traitement, en conformité avec l'article 5-10.01 des dispositions locales de la convention collective du personnel de soutien, prévoyant qu'un congé peut être accordé s'il répond aux raisons énoncées.

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement de M^{me} Nathalie Thibault, agente de bureau, classe 1, à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à raison de 100% du traitement, à compter du 1^{er} août 2011 jusqu'au 30 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 CE-2011-05-778 : CONGÉS SABBATIQUES À TRAITEMENT DIFFÉRÉ : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Des membres du personnel enseignant de la Commission scolaire demandent un congé sabbatique à traitement différé.

VU l'article 5-17.00 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

VU l'article 13 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCEPTER les demandes de congé sabbatique à traitement différé, telles que décrites ci-dessous :

BRUNET, Dominique : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (Français), à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2014 (83,34% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2013-2014.

CRÉPEAU, Josée : enseignante à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 3 (Primaire), à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2016 (90% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2015-2016.

FORTIER, Martine : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 1 (Adaptation scolaire – EHDAA), à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2013 (75% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2012-2013.

GAGNON, Nancy : enseignante à l'École Jean-XXIII, au champ 3 (Primaire), à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2014 (83,34% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2012-2013.

PAINCHAUD, Sophie : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (Primaire), à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2014 (83,34% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2013-2014.

TERRIEN, Nathalie : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 1 (Adaptation scolaire – EHDAA), à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2014 (83,34% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 CE-2011-05-779 : NON-RÉENGAGEMENTS : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Une baisse de la clientèle au niveau du secondaire entraîne une diminution des effectifs requis pour l'année scolaire 2011-2012.

VU la clause 5-8.03 des dispositions locales et la clause 5-3.18 A) des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

VU l'article 9 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU l'organisation scolaire présentée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

QUE M^{me} Marilou Bédard, enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13 (Mathématiques et Sciences) soit non-réengagée à compter du 1^{er} juillet 2011.

QUE M. Pierre-Luc Belisle, enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph au champ 1 (Adaptation scolaire - EHDAA) soit non-réengagé à compter du 1^{er} juillet 2011.

QUE M^{me} Joëlle Cloutier, enseignante à l'École du Méandre, au champ 2 (Préscolaire) soit non-réengagée à compter du 1^{er} juillet 2011.

QUE M^{me} Joanie D. Chénier, enseignante à l'École du Méandre, au champ 1 (Adaptation scolaire - EHDAA) soit non-réengagée à compter du 1^{er} juillet 2011.

QUE M^{me} Julie Pelletier, enseignante à l'École Jean-XXIII, au champ 2 (Préscolaire) soit non-réengagée à compter du 1^{er} juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 CE-2011-05-780 : MISES EN DISPONIBILITÉ : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Une baisse de la clientèle des niveaux préscolaire, primaire et secondaire entraîne une diminution des effectifs requis pour l'année scolaire 2011-2012.

VU la clause 5-3.18 A) des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

VU l'article 9 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU l'organisation scolaire présentée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

QUE M^{me} Louise Caron, enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 17 (Univers social) soit mise en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2011.

QUE M^{me} Jennifer Lebeau, enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (Anglais) soit mise en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 CE-2011-05-781 : MUTATION DE M^{me} DOMINIQUE LEBLANC À TITRE D'ENSEIGNANTE À TEMPS PLEIN AU SECTEUR JEUNES

Description de la situation : Une conseillère pédagogique de la Commission scolaire désire retourner à l'enseignement.

VU la clause 5-3.20 A) 4) des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui stipule que la commission peut nommer dans un poste vacant une employée ou un employé régulier à temps plein déjà à son emploi et qui a été à son service pendant au moins 2 ans de façon continue;

VU l'article 10 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* qui prévoit que le Comité exécutif peut procéder à la mutation du personnel enseignant, professionnel ou de soutien pour des raisons autres que celles prévues aux conventions collectives.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

DE NOMMER M^{me} Dominique Leblanc à un poste vacant au champ 4 (Anglais - Primaire) à compter de l'année scolaire 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2011-05-782 : ENLÈVEMENT D'AMIANTE : DIVERSES CHAUFFERIES (ÉCONOMIE D'ÉNERGIE)

Description de la situation : Dans le cadre des projets de réfection et d'optimisation de chaufferies récemment octroyés, un appel d'offres a été émis pour inviter des firmes spécialisées en enlèvement et disposition d'amiante. Tous les équipements et la tuyauterie devront être dégarnis d'amiante, selon les procédures et normes du Ministère de l'environnement du Québec. Les chaufferies visées se retrouvent aux écoles suivantes : de l'Aventure à L'Ascension, de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement à Ferme-Neuve, le Pavillon à Mont-Laurier, de l'Amitié à Notre-Dame-du-Laus.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres, en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER à la firme **Constructions Gilles Paquette Ltée**, la réalisation des travaux d'enlèvement et de disposition de l'amiante dans les chaufferies des école de l'Aventure à L'Ascension, de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement à Ferme-Neuve, le Pavillon à Mont-Laurier et de l'Amitié à Notre-Dame-du-Laus, pour la somme forfaitaire de **47 415,60 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2011-05-783 : RÉFECTION DE CHAUFFERIES (ÉCONOMIE D'ÉNERGIE) : ÉCOLE DE L'AMITIÉ (854030)

Description de la situation : Dans le cadre d'un projet de réfection et d'optimisation de chaufferies, un appel d'offres a été émis pour inviter des firmes spécialisées en plomberie (chauffage) afin de réaliser des travaux à l'école de l'Amitié de Notre-Dame-du-Laus.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50710 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER à la firme **CII Technologies inc.**, la réalisation des travaux de réfection de la chaufferie à l'école de l'Amitié de Notre-Dame-du-Laus, pour la somme forfaitaire de **113 680 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2011-05-784 : RÉFECTION DE CHAUFFERIES (ÉCONOMIE D'ÉNERGIE) : LE PAVILLON (854072)

Description de la situation : Dans le cadre d'un projet de réfection et d'optimisation de chaufferies, un appel d'offres a été émis pour inviter des firmes spécialisées en plomberie (chauffage) afin de réaliser des travaux à l'école le Pavillon de Mont-Laurier.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50710 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ACCORDER à la firme **CII Technologies inc.**, la réalisation des travaux de réfection de la chaufferie à l'école le Pavillon de Mont-Laurier, pour la somme forfaitaire de **137 112,70 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CE-2011-05-785 : RÉFECTION DE LA TOITURE : ÉCOLE DE LA CARRIÈRE (854050)

Description de la situation : Dans le cadre de la remise à niveau des toitures, un appel d'offres a été émis pour inviter des firmes spécialisées afin de réaliser des travaux de toiture à l'école de la Carrière de Mont-Laurier.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à la firme Les Toitures J.L.P. Bélanger inc. la réalisation du projet de réfection de la toiture à l'école de la Carrière de Mont-Laurier, au montant forfaitaire de **39 645,90 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

7.1 CE-2011-05-786 : BAIL FERME DU NORDEST SENC : LOCATION ET FOURNITURES

Description de la situation : Le programme de formation DEP Boucherie de détail débutera à la Ferme du Nord-est SENC le 16 mai 2011. D'une durée de 900 heures, il permettra à 17 participants de la région de compléter ce DEP à Mont-Laurier. Ce projet nécessitera un investissement de près de 61 160 \$ pour la location d'un local classe, d'un atelier certifié C1 incluant la matière première, l'équipement, le matériel, l'outillage de boucherie et la main-d'œuvre qualifiée pour assister l'enseignant en atelier ainsi que l'écoulement des produits de boucherie fabriqués par les étudiants sous la supervision de l'enseignant.

ATTENDU QUE pour les besoins de la formation, le Centre de formation professionnelle doit avoir accès à un atelier certifié C1 ainsi qu'à un local classe équipé à proximité de l'atelier;

ATTENDU QUE différentes matières premières doivent être livrées en quantité suffisante et doivent être mises à la disposition des étudiants;

ATTENDU QUE le besoin de main-d'œuvre qualifiée présente sur les lieux pour assister l'enseignant en atelier est nécessaire;

ATTENDU QUE les produits de boucherie transformés par les étudiants en apprentissage sous la supervision de l'enseignant doivent être écoulés sur le marché;

ATTENDU QUE la Ferme du Nordest SENC possède les ressources et les compétences requises et que cette dernière a été retenue suite à un appel d'offres de la Commission scolaire Pierre-Neveu;

ATTENDU QUE le projet a été accepté à la Table Interordre des Laurentides pour un montant de 75 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCEPTER la soumission pour la location des lieux spécifiés dans le bail de location de la Ferme du Nordest SENC, au montant total de 61 160,00 \$ plus taxes.

D'ACCEPTER de verser mensuellement un montant de 9 953, 79 \$ plus taxes, du 16 mai au 11 novembre 2011, afin de couvrir les frais de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION

Aucune information.

9. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

10. CE-2011-05-787 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Robin Plouffe propose la levée de la séance à 18h38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 21 juin 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Alain Desjardins (M-L), Lysette Gagnon, Martine Loignon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Le commissaire Guy Quevillon est absent.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

13. CE-2011-06-788: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Maryse Thauvette propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2011 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Congé sabbatique à traitement différé : Personnel enseignant.
 - 5.2 Congé partiel sans traitement : Personnel professionnel.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Fourniture et livraison de carburant diesel type B (hiver) et type D (été).
 - 6.2 Fourniture d'huile (moteur, Hydraulique, Transmission,) Antigél et graisse.
 - 6.3 Contrat d'assurance responsabilité civile.
 - 6.4 Travaux de ventilation (atelier de soudure) : Centre de formation professionnelle (854074).
 - 6.5 Atténuation du radon : école du Christ-Roi, école du Sacré-Cœur, école de Notre-Dame.
 - 6.6 Déploiement d'un réseau sans fil (WI-FI) : tous les bâtiments de la C.S.P.N.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 7.1 Renouvellement des contrats de berline.
 - 7.2 Renouvellement des contrats de fin de semaine.

8. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 8.1 Projet d'achat d'un boteur pour le CFP de Mont-Laurier.
 - 8.2 Projet d'achat d'une excavatrice pour le CFP de Mont-Laurier.
9. Information.
10. Autres affaires.
11. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2011-06-789: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2011

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 17 mai 2011 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 CE-2011-06-790 : CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Un membre du personnel enseignant de la Commission scolaire demande un congé sabbatique à traitement différé.

VU l'article 5-17.00 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'octroi d'une demande de congé sabbatique à traitement différé est du ressort de la Commission scolaire;

VU l'article 97 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* qui prévoit que les congés à traitement différé sont autorisés par le Comité exécutif.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCEPTER la demande de congé sabbatique à traitement différé de M^{me} Nathalie Charron, enseignante à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 3 (Primaire), à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2015 (87,5% de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la cent-unième (101^e) journée de l'année scolaire 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2011-06-791 : CONGÉ PARTIEL SANS TRAITEMENT : PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Un membre du personnel professionnel de la Commission scolaire demande un congé partiel sans traitement équivalent à 10% de sa semaine régulière de travail.

VU l'article 7-3.01 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel, l'octroi de ce congé est du ressort exclusif de la Commission scolaire et dans le cas d'un refus, à la demande du professionnel, la Commission scolaire lui en fournit les raisons;

VU QU'un congé partiel sans traitement, en vertu de l'article 7-3.01 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel, a été accordé pour l'année scolaire 2010-2011;

ATTENDU l'incapacité de la Commission scolaire à remplacer la détentrice du poste et que cette situation cause préjudice aux services aux élèves;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* qui prévoit que les congés sans traitement d'une période de plus d'un mois et qui sont du ressort exclusif de la Commission scolaire sont autorisés par le Comité exécutif.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

DE REFUSER la demande de congé partiel sans traitement de M^{me} Marie-Claude Therrien, psychologue à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, à raison d'une demi-journée par semaine ou une journée à toutes les 2 semaines, pour la période du 22 août 2011 au 30 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2011-06-792 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANT DIESEL TYPE B (HIVER) ET TYPE D (ÉTÉ)

Description de la situation : Dans le cadre de fourniture et de livraison de carburant diesel ainsi que l'essence sans plomb pour certains de nos secteurs, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des fournisseurs de la région pouvant offrir ces produits.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE cet appel d'offres public de fourniture et livraison de carburant diesel pour les cours d'abattage et façonnage des bois, voirie forestière et récolte des matières ligneuses pouvant être reconduit pour deux autres années aux mêmes conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la firme **Produits Pétroliers des Draveurs inc** le contrat de fourniture et livraison de carburant diesel et essence sans plomb pour l'année 2011-2012.

QUE l'entente soit reconduite aux mêmes conditions pour l'année 2012-2013 et 2013-2014 si le fournisseur y consent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2011-06-793 : FOURNITURE D'HUILE (MOTEUR, HYDRAULIQUE, TRANSMISSION) D'ANTIGEL ET DE GRAISSE

Description de la situation : Dans le cadre de fourniture de produits divers, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des fournisseurs de la région pouvant offrir ces produits.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE cet appel d'offres public de fourniture et livraison d'huile, d'antigel et de graisse pour les cours de conduite en voirie forestière ainsi que les cours d'abattage et façonnage des bois, récolte des matières ligneuses et mécanique d'engin de chantier pouvant être reconduit pour une autre année aux mêmes conditions.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER à la firme **Les Huiles H.L.H. Ltée** le contrat de fourniture et livraison de ces produits pour l'année 2011-2012.

QUE l'entente soit reconduite aux mêmes conditions pour l'année 2012-2013 si le fournisseur y consent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2011-06-794 : CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Description de la situation : Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile regroupant différentes catégories de protection, la Commission scolaire Pierre-Neveu s'est associée à un regroupement d'achat afin de se prévaloir d'un taux préférentiel.

VU les articles 114 et 129 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu fait partie d'un regroupement des commissions scolaires des Laurentides, des Samares et Pierre-Neveu;

ATTENDU QUE le regroupement des commissions scolaires a retenu les services de la firme Optimum Gestion de risque pour négocier auprès de l'assureur actuel;

ATTENDU QUE la firme Optimum Gestion de risque a procédé à l'analyse de l'offre déposée par l'assureur;

ATTENDU QUE la firme Optimum Gestion de risque nous recommande d'accepter les termes et conditions souscrits par l'assureur actuel;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à l'assureur **Aon Parizeau inc** la police d'assurance responsabilité civile pour la période débutant le 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, pour un montant de **81 830,01 \$** taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CE-2011-06-795 : TRAVAUX DE VENTILATION (ATELIER DE SOUDURE) : CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (854074)

Description de la situation : Les nouvelles techniques de soudures (aluminium, TIG, MIG) exigent des systèmes de ventilation répondant aux normes de santé et sécurité.

VU l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

D'ACCORDER à la firme, **2629-2540 Québec Inc. / Technick-Air**, le contrat de ventilation de l'atelier de soudure au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, au montant de \$ **87 364,00 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 CE-2011-06-796 : ATTÉNUATION DU RADON : ÉCOLE DU CHRIST-ROI (854040), ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (854059), ÉCOLE DE NOTRE-DAME (854032)

Description de la situation : L'objectif est d'accroître la qualité d'air pour les occupants et de rencontrer les normes du Ministère de la Santé Publique concernant le radon.

VU l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis émis par la Firme R.N. Services.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la firme **Construction Luc Montreuil inc**, le contrat de fourniture des matériaux et de la main d'œuvre pour l'atténuation du radon dans diverses écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au montant de **54 441, 78 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 CE-2011-06-797 : DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU SANS FIL (WI-FI) : TOUS LES BÂTIMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

Description de la situation : L'explosion de l'utilisation des ordinateurs portables et des appareils mobiles oblige les organisations à se doter d'outils de réseautique sans fil performants. La Commission scolaire Pierre-Neveu désire répondre à ce besoin. En tout, 120 bornes sans fil (points d'accès) seront requises pour couvrir l'ensemble des bâtiments de la Commission scolaire. Le déploiement se fera en 2 phases. En 2011-2012, installation de 40 points d'accès (Centre administratif, EPSJ, Pavillon, CFP, CCR, Impact, Méandre, Carrière); en 2012-2013, installation de 80 points d'accès supplémentaires dans le reste des bâtiments et finalisation de la couverture des bâtiments débutés en 2011-2012.

VU l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu désire se doter d'un réseau sans fil performant couvrant l'ensemble de ses bâtiments.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences du devis;

ATTENDU QUE le projet se réalisera en 2 phases. En 2011-2012, installation de 40 points d'accès et en 2012-2013, installation de 80 points d'accès supplémentaires.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

D'ACCORDER à la firme, **MDL Technologies**, le contrat de fourniture du matériel, de la configuration et de la formation permettant le déploiement d'un réseau sans fil WI-FI, pour un montant total de **73 840,83 \$** (taxes incluses). (Phase 1 = 36 986,09 \$ taxes incluses, phase 2 = 36 854,74 \$ taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT :

7.1 CE-2011-06-798 : RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE BERLINE

Description de la situation : Les contrats de berline pour le transport scolaire sont à échéance. Le MELS détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

VU les règles budgétaires du MELS;

VU l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* permettant au Comité exécutif d'approuver les contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MELS pour le transport des élèves;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes, suite à l'indexation reçue du MELS (1,78%). Pour l'année 2011-2012, le taux de départ quotidien passera de 16,29 \$ à 16,58 \$ et le taux au kilomètre passera de 1,06 \$ à 1,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CE-2011-06-799 : RENOUELEMENT DES CONTRATS DE FIN DE SEMAINE

Description de la situation : Les contrats de fin de semaine pour le transport scolaire sont à échéance. Le MELS détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

VU les règles budgétaires du MELS;

VU l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* permettant au Comité exécutif d'approuver les contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MELS pour le transport des élèves;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes avec indexation de 1,78%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.1 CE-2011-06-800 : PROJET D'ACHAT D'UN BOUTEUR POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

ATTENDU la popularité, la visibilité et le nombre élevé d'inscriptions que procure le programme « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière » pour le CFP de Mont-Laurier;

ATTENDU le vieillissement et l'usure de certains équipements;

ATTENDU les coûts élevés de réparation des équipements actuels et leur manque de fiabilité;

ATTENDU les besoins de renouveler les équipements dans ce programme de façon régulière pour minimiser les pertes de temps de formation pour les élèves;

ATTENDU QUE de nouvelles technologies sont disponibles pour la formation des étudiants;

ATTENDU les propositions reçues des fournisseurs d'équipements lourds;

ATTENDU les dispositions de l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE l'équipement remplacé servira pour les étudiants en formation dans les programmes « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière » et « Mécanique d'engins de chantier »;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'AUTORISER le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier à faire l'acquisition d'un bouteur John Deere 450 2010, à partir du 1^{er} juillet 2011, pour un montant approximatif de 88 000 \$ taxes en sus. Ce montant inclut une réduction du prix d'achat reliée aux locations de cet équipement au printemps 2011 pour une somme totale de 12 000 \$.

D'AUTORISER le directeur général de la Commission scolaire, Monsieur Normand Bélanger, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CE-2011-06-801 : PROJET D'ACHAT D'UNE EXCAVATRICE POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

ATTENDU la popularité, la visibilité et le nombre élevé d'inscriptions que procure le programme « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière » pour le CFP de Mont-Laurier;

ATTENDU le vieillissement et l'usure de certains équipements;

ATTENDU les coûts élevés de réparation des équipements actuels et leur manque de fiabilité;

ATTENDU les besoins de renouveler les équipements dans ce programme de façon régulière pour minimiser les pertes de temps de formation pour les élèves;

ATTENDU QUE de nouvelles technologies sont disponibles pour la formation des étudiants;

ATTENDU les propositions reçues des fournisseurs d'équipements lourds;

ATTENDU les dispositions de l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE l'équipement remplacé servira pour les étudiants en formation dans les programmes « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière » et « Mécanique d'engins de chantier »;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'AUTORISER le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier à faire l'acquisition d'une excavatrice Komatsu PC200 LC8 2007, à partir du 1^{er} juillet 2011, pour un montant approximatif de 85 000 \$ taxes en sus. Ce montant inclus une réduction du prix d'achat reliée aux locations de cet équipement à l'automne 2010 pour une somme de 12 500 \$ ainsi qu'au printemps 2011 pour une somme de 14 580 \$.

D'AUTORISER le directeur général de la Commission scolaire, Monsieur Normand Bélanger, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. INFORMATION

Aucune information.

10. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

11. CE-2011-06-802 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Karine Chalifoux propose la levée de la séance à 18h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général